



ANALYSES

LE POURQUOI DU SECRET DE LA FRANC-MACONNERIE

Ou comment le bon sens éclaire la réalité

Pour le citoyen lambda, l'influence de la franc-maçonnerie est réelle depuis longtemps, mais elle est rangée au même rang que celle des groupes de pression, aussi puissants soient-ils.

La franc-maçonnerie est une société secrète dont la philosophie affichée ne peut plus cacher les véritables mécanismes. **Ce que les obédiences nomment dérive est en fait ce qui volontairement ou involontairement ne peut ou ne veut être caché.**

Le bon sens incline à constater que si la philosophie maçonnique est véritablement axée sur une réflexion visant l'humanité entière, elle ne peut rester secrète et doit être au minimum ouverte. A quoi serviraient donc les "lumières" de quelques hommes réfléchissant à l'humanité si elle ne doit pas y participer ? Considérer que quelques hommes choisis sont aptes à la réflexion, c'est disqualifier la notion même d'égalité si chère à la philosophie maçonnique.

Concrètement et sérieusement, quelle que soit la philosophie, **la franc-maçonnerie fonctionne sur deux principes** de base: **la fraternité entre les membres** (quels qu'ils soient) et **le secret de cette fraternité**.

Ces deux obligations ont pour effet grégaire l'entraide entre les membres. Cet ensemble leur confère une puissance collective et individuelle. C'est, concrètement, leur seul secret initiatique.

ENTRAIDE

Basée sur la fraternité, **la franc-maçonnerie crée entre ses membres des liens dont la motivation pratique individuelle est l'entraide**. Donner "un coup de main" s'entend pour tout un chacun comme un acte de solidarité conscient et une démarche individuelle. L'initiative est personnelle, elle résulte d'un constat qui entraîne une réaction consciente positive en opposition à une situation négative. Plus qu'à la morale, l'entraide fait appel à la conscience humaine qui rejette le malheur, l'injustice et l'exclusion.

Si cette entraide est parfaitement concevable, elle n'est plus limitée par la conscience individuelle dès lors que la fraternité est secrète. Elle oblige à se porter en aide exclusivement à tout membre qui en fait la demande. **Cette aide ne répond plus au discernement mais à l'appartenance de l'autre à la même société secrète. Ce n'est plus l'initiative individuelle qui préside à l'acte d'aide mais l'appel quels qu'en soient les motifs.** Ainsi **la demande d'aide n'est pas**, hormis probablement quelques cas infinitésimaux, **un appel à défendre justement, mais à agir délibérément et aveuglément dans l'intérêt exclusif d'un autre frère.**

OBLIGATION D'ACTION

De plus, les deux principes réunis (fraternité et secret) créent l'obligation d'action. Il n'est pas envisageable de refuser, en conscience, une action demandée par un frère socialement secret car ce refus s'apparente à la négation de son propre engagement vis à vis de la communauté occulte. **La notion de fraternité, dès lors qu'elle est secrète, implique l'obligation de servir le frère et d'être servi par lui.** Cette obligation s'étend logiquement au frère retiré organiquement des structures actives de la franc-maçonnerie.

Les règles de la mafia sont un exemple de cette obligation stricte. De nombreux petits mafieux ont fini leurs jours dans un caniveau quand ils ont joué l'indépendance ou pire le non-respect de la fraternité. **On ne sort donc jamais d'une société secrète.**

OBEISSANCE

Le ciment de toute société secrète et la condition de sa pérennité tient dans son organisation. Le secret ne suffit pas. Il faut un but et des moyens. **Le but est individuel, les moyens sont collectifs.**

L'homme qui entre en franc-maçonnerie poursuit concrètement un but qui n'est pas philosophique mais pratique. Le "recrutement" par parrainage le lui confirme dans les arguments qui lui sont donnés.

Il lui confirme également que, **plus qu'une hiérarchie, la société secrète présente des degrés de filiation.** Comme la famille ancestrale, l'évolution de l'individu est calquée d'abord sur son obéissance absolue aux anciens (la symbolique du silence), puis sur son "éducation" (la symbolique de l'initiation), ensuite sur ses actes d'allégeance (les services qui lui sont demandés en même temps que ceux qu'il peut rendre, anodins d'abord puis plus impliquant).

La franc-maçonnerie devient donc naturellement, inconsciemment, un substitut familial qui prend la place de la famille naturelle et en tout cas fonctionne comme la famille ancestrale sur la base de l'obéissance aux anciens. **La confusion entre sagesse et obéissance fait partie de la mystification.**

Mais l'obéissance, ciment de la société ancestrale lorsqu'elle se réfère à la sagesse, peut également conduire à l'allégeance obligée par le fait même de l'adhésion secrète. Ce qui est secret n'est, par définition, pas communicable mais seulement connu de ceux qui partagent le secret. La trahison implique la sanction et ôte toute envie de quitter le groupe car la connaissance des pratiques liée au secret reste. La perception du risque, non de la révélation des pratiques, mais de la reprise de la liberté de conscience individuelle, exclu l'individu non seulement du groupe secret, mais de la société entière.

L'obéissance à une structure ne suffit pas pour la pérenniser il faut qu'elle procure des moyens conséquents, efficaces et utiles à ses membres en respectant les degrés d'implication de chacun. Il faut donc un échange qui bénéficie à l'individu et simultanément au groupe. C'est le principe des obligés.

Or ces moyens ne sont efficaces qu'à la condition qu'ils soient tissés lentement, sûrement et dans l'ombre, mais surtout qu'ils présentent un intérêt réel et pratique pour le membre.

Quelle que soit la communication officielle des obédiences, l'homme de la rue dit que la franc-maçonnerie est le véritable pouvoir, simplement par la perception de bon sens qu'il a sur des constatations bien réelles éclairant son vécu quotidien par les "affaires" révélées, les hommes qui y participent et les méthodes récurrentes. Il a aussi l'écho grandissant du flot des victimes dont certaines sont inévitablement dans son entourage.

L'homme de la rue, même s'il n'a pas les moyens directs d'informations sait repérer les incohérences et les comportements. Il n'a pas confiance dans les institutions et dans le respect des lois (pas seulement juridiques, mais économiques et sociales) car il perçoit les effets, parfois grossiers, des réseaux d'influence et de pouvoir dans son quotidien.

MOYENS

Il est donc incontestable que la franc-maçonnerie, plus qu'un réseau d'influence spécifique qui n'a d'existence qu'en fonction de l'intérêt du moment (lobbying), est en fait une société de l'ombre, un double agissant sur des règles propres et secrètes.

En effet, **les puissants réseaux maçonniques possèdent des membres dans tous les rouages de la société si bien que par l'effet de la cooptation et de l'entraide, ils finissent par capter la République entière pour s'en servir et asservir sa substance.** C'est un constat et non une conclusion. Pour chaque membre, ils représentent à la fois un moyen d'action et une protection optimale. Ces deux raisons qui font appel aux bas instincts de l'homme finissent par devenir une raison de vivre et une reconnaissance de ses choix.

De nombreuses affaires, liées à la politique (financements occultes, copinages, maversations, etc...), à l'économie (tribunaux de commerce, mandataires judiciaires) et à la justice (magistrats, avocats, huissiers, notaires) trouvent leurs gènes, leurs explications, leurs mécanismes et leur existence même dans l'action de ces réseaux.

On ne peut que constater que les membres de ces réseaux secrets répondent à une logique de dépendance dont le service rendu cimente les liens et endort le scrupule. Les intérêts personnels, qui bien souvent transgressent les règles naturelles de la vie en société, rencontrent d'autres intérêts personnels et cette somme constitue un ciment fondamental à la reconnaissance, à la cooptation et au partage d'une démarche identique.

Le bon sens incline à constater que cette dépendance ressemble également en tous points au système mafieux. Pour obtenir dans la société un bienfait individuel, il faut qu'il soit implicitement mérité et reconnu, donc légitime. Si ce n'est pas le cas, il faut l'obtenir directement de celui qui le détient. L'obtention ainsi acquise est opposable à la société entière qui ne peut en contester la validité sauf à renier le principe même de la légitimité de son organisation et de ses "valeurs".

LE SECRET, CIMENT DE LA REUSSITE

Ce système ne fonctionne qu'à la condition qu'il soit secret (prestation de serment), qu'il oblige à un engagement actif qui fait passer de la liberté à l'asservissement consenti et qu'il corresponde à une vision

sélective et grégaire du pouvoir sur la société et ses rapports humains. Le tout pour assurer au membre de la société secrète une existence formelle.

Dès lors, le mensonge, la dissimulation, la diffamation, la tentation de la forme à la place du fond, les faiblesses, le vice parfois, la perversité, sont les dérives obligatoires d'une société secrète dont les membres répondent à un idéal individuel qui n'a rien de philosophique mais qui, en fait vise à bénéficier et utiliser le patrimoine commun au détriment de la société tout entière.

Le secret des liens entre membres est la condition de la dépendance en ce qu'il crée un pacte ou la corruption est une preuve de fraternité et d'engagement inaliénable à ses frères, eux aussi secrets.

Les effets sont destructeurs: utilisation de la justice, du pouvoir financier, des institutions collectives, des médias, pour atteindre ses objectifs.

La prestation de serment au service de la République pour un magistrat, un avocat, un notaire, un huissier est un engagement écrasant, une responsabilité d'homme ou de femmes libres, possédant une très haute conscience, non d'eux-mêmes à travers la fonction, mais de la fonction en propre. A ce titre, ils sont responsables de l'équilibre de la société, de sa cohésion et de son existence face aux autres citoyens.

Or **si ce serment fait devant la collectivité entière engage au respect absolu** de la philosophie des Lumières et de ce qui préside à notre démocratie péniblement acquise, **il ne peut se satisfaire pour ces charges d'un autre serment, qui plus est occulte** et opposé dans son principe au respect absolu des principes fondateurs de la démocratie, de la République et de la condition humaine.

Quelles que soient les motivations de l'individu, la fonction qu'il occupe dans et pour la société ne lui appartient pas et ne peut être qu'au service de la collectivité. **Il ne peut y avoir deux "règles du jeu" dans un même jeu, surtout lorsque celle qui est connue n'est pas celle qui s'applique effectivement mais sert à masquer la seconde.**

Dès l'instant ou l'idée même d'user de la fonction, par le pouvoir et l'aura qu'elle impose aux autres, germe dans l'esprit du responsable, elle aboutit à la perte, même momentanée, de l'engagement initial et à la déchéance de légitimité au regard de la collectivité et des motifs de la charge. Lorsque cette charge est obtenue par cooptation, parrainage ou par la capacité de l'individu à ne pas être totalement libre de lui-même, et en fait, dépendant du secret d'une communauté parasite, c'est le procès de Kafka qui se substitue à la réalité.

On ne peut servir deux maîtres à la fois. Les francs-maçons sont tenus de servir en premier lieu la franc-maçonnerie qui leur procure, à titre individuel, bien plus de satisfactions que les contraintes de l'équité, de la justice, de l'honneur, de la vérité et de l'égalité.

Il y a mystification de la société dans l'engagement individuel d'un franc-maçon. S'il est indéniable que des individus aient des affinités entre eux, des intérêts communs et des objectifs grégaires, il n'est pas concevable

qu'ils se servent de la conscience collective partagée (principe démocratique, égalité, lois) pour s'affranchir de la sanction ou pire l'utiliser à des fins personnelles.

La franc-maçonnerie utilise tous les rouages du régime dans l'intérêt propre de ses membres. **Elle n'existe que parce que les liens qui unissent ses membres sont secrets** et qu'un régime lui sert de nid. De même, **il n'existe pas de francs-maçons "affairistes", il existe que des francs-maçons qui se rendent service.**

LE REMEDE

La fin de la franc-maçonnerie ou de tout groupe sectaire occulte n'est pas liée à la fin d'un régime, quel qu'il soit, mais à **la fin du secret d'appartenance de ses membres.**

Il est inadmissible que dans une société organisée, certains de ses membres utilisent à titre personnel ou en groupe à visage couvert les institutions qu'ils contrôlent petit à petit. Seule l'existence d'une société secrète en permet la possibilité. La franc-maçonnerie n'est pas la première et ne sera pas la dernière tant que nous n'aurons pas compris son mécanisme fondamental. Elle fait appel aux bas instincts de l'homme qui réduit la vie au paraître, incapable d'accomplir l'être.

Rompre le secret de l'appartenance à la franc-maçonnerie, n'est pas s'attaquer à la philosophie humaniste, c'est lui permettre de se développer, de s'auto-contrôler et de mettre enfin les actes en accord avec les mots pour empêcher toute perversité.

L'interdiction à des membres de sociétés secrètes de l'accès sans identification aux rouages à vocation collectifs, à commencer par la justice, la police ou l'administration est une évidence du fait même de l'existence du serment. Les corps législatifs de certains pays, comme l'Angleterre et l'Italie, se sont résolus à cette disposition, probablement pour conserver un peu du maigre crédit populaire qu'il leur restait.

La laïcité, cheval de bataille symbolique des francs-maçons du siècle dernier, doit être comprise dans son intégralité. Est supérieur à toute démarche individuelle, l'existence des principes de la République et de la Démocratie. Ces dernières garantissent d'ailleurs pleinement l'exercice des convictions pourvu qu'elles ne soient pas en contradiction avec le principe fondateur de la société, résumé dans le triptyque Liberté, Egalité, Fraternité.

Il y aurait donc confirmation du pouvoir occulte et néfaste de la franc-maçonnerie à revendiquer le secret, même individuel, d'appartenance de ses membres.

Malheureusement, il ne peut en être autrement car cette connaissance permettrait de comprendre bien des affaires inexplicables, bien des injustices qui touchent chaque citoyen honnête ou son voisin, bien des dysfonctionnements dans tous les rouages de pouvoir du pays et bien des violations de lois par ceux qui ont reçu mission de les appliquer.

La seule obligation d'indépendance réduit à néant l'intérêt personnel et rend l'institution elle-même indépendante des individus qui la servent au seul profit de l'ensemble de la communauté dont ils font bien évidemment partie.

Il ne s'agit pas de brimer ou de sélectionner les convictions, bien au contraire, mais de **restaurer effectivement le principe premier d'égalité** qui a présidé, au moins dans ce qu'il était perçu par le peuple et qui en a permis la concrétisation, au ciment de notre société.

L'absence de liberté d'un franc-maçon en fait obligatoirement une arme dangereuse pour tous les "profanes" dont l'obligation de survie impose le discernement.

Tout ceci relève du bon sens. Dès lors, un des moyens efficaces pour identifier un franc-maçon reste la méfiance qui contribue à affaiblir les mécanismes couramment utilisés par ce groupe, le double-langage, le respect imposé à priori des titres et fonctions sociales, l'utilisation systématique des symboles, l'absence de concrétisation des paroles, etc... Accessoirement cette disposition d'esprit sera de toute façon efficace et salutaire à titre d'antidote envers n'importe quel groupe du même type.

François Montlosier

LesChroniques.net - Tous droits commerciaux réservés

*Copie et diffusion autorisées (et recommandées) dans le cadre privé avec mention de l'auteur et du site **Webmasters**: Ce texte peut être repris sur votre site à la seule condition de contacter leschroniques.net*